

Location de foncier agricole : quels avantages et inconvénients pour mon projet ?

S'approprier le statut du fermage

Objectifs de la formation

Comprendre les avantages et inconvénients du statut du fermage. Connaître ses droits et devoirs lorsqu'on est locataire ou bailleur de foncier agricole.

Déroulé

- Connaître l'ensemble des contrats permettant la mise à disposition de foncier agricole : bail rural, bail environnemental, commodat, conventions pluriannuelles de pâturage...
- Principales règles du statut du fermage : durée de bail, obligations du preneur et du bailleur, motifs de résiliation et de non renouvellement encadrés, montant du fermage encadré, cession du bail dans le cadre familial, droit de préemption du fermier en place, tribunal paritaire des baux ruraux...

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques avec questions-réponses au fil du déroulement. Exercices pratiques.

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Dates, lieux et intervenants

03 nov 2020
09:00 - 17:00

Chambre d'agriculture de l'Ardèche 4 avenue de
l'Europe Unie
07000 Privas

Audrey Bideau, juriste au Comité d'Action Juridique
Auvergne-Rhône-Alpes

Financier(s)



Fonds social européen **pôle emploi**

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 23/10/2020

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Tout participant doit être adhérent de
l'ADDEAR07 (10€). Nous contacter pour
les modalités de financement.

Plus de renseignements

Elisa de Mèredieu
contact@addear07.fr
ADDEAR 07

4 avenue de l'Europe Unie
BP 129 - 07001 Privas

Pour le temps de midi c'est repas
partagé. Pour réussir votre formation,
notre organisme est en capacité
d'adapter ses prestations aux
éventuelles situations de handicap,
temporaires ou permanentes. Merci de
nous contacter afin d'étudier ensemble
les poss